



ZONE **SUD-EST**

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

TOURNOI FINAL U13 SAISON 2018 / 2019



DU 29 AU 31 MARS 2019
PRALOGNAN LA VANOISE

Le Grand Bec
Hôtel Restaurant


**PRALOGNAN
LA VANOISE**
SAVOIE - FRANCE

— UCPa —
SPORT YOUR NATURE




FFHG **AURA**



FFHG **PACA**

TOURNOI FINAL DE ZONE SUD EST U13

Les 29 au 31 Mars 2019 à Pralognan la Vanoise

Organisation Zone/Ligues				
A	HCMP / CHAMBERY		Hébergement Restauration Grand Bec / A+	
B	GRENOBLE			
C	SAINT GERVAIS			
Arbitres				
D	CHAMONIX		Hébergement Restauration UCPA	
E	VILLARD DE LANS			
F	GAP			
G	CLERMONT			
H	MONTPELLIER			

DESCRIPTIF ET POINTS REGLEMENTAIRES

1. COMPOSITIONS DES EQUIPES

Chaque équipe doit être accompagnée d'un Arbitre : cet arbitre doit être né en 2002 ou avant et disposer d'un niveau « Club » ou anciennement niveau A ou B. Son hébergement et un défraiement de 90€ sont pris en charges par les Ligues de la Zone Sud Est. Son déplacement est du ressort du club.

Chaque équipe peut être accompagnée de 3 encadrants maximum (entraîneurs et/ou dirigeants).

Les équipes doivent être composées de 15 à 18 joueurs de champ + 2 gardiens d'années d'âge U13 en priorité (2006 et 2007). Le sur classement des joueurs 2008 et le sous classement des joueuses 2004 et 2005 sont autorisés uniquement pour compléter un effectif U13 insuffisant (vérification des effectifs sur I-Ligue). Les compositions d'équipes doivent être transmises à la Zone en utilisant le bordereau fourni et validée par cette dernière.

- Equipe de 15 : 3 lignes de 5.
- Equipe de 16 : 2 lignes de 5 et 1 ligne de 6.
- Equipe de 17 : 1 ligne de 5 et 2 lignes de 6.
- Equipe de 18 : 3 lignes de 6.

Les gardiens doivent obligatoirement participer à une période de chaque rencontre. Les entraîneurs de chaque équipe doivent constituer des lignes de niveau et le temps de jeu doit être équitablement réparti entre tous les joueurs quelque que soient les situations de jeu (égalité, supériorité ou infériorité numérique).

2. FORMAT DE JEU

Pas d'échauffement glace. Toutes les équipes se rencontrent sous format pleine glace selon 2 périodes de 20'. Les équipes disputent : 2 matches le jour 1, 3 matches le jour 2, 2 matches le jour 3.

La glace est effectuée entre chaque rencontre.

3. DISTRIBUTION DES POINTS

Chaque match donne lieu à la distribution de 4 à 5 points en tout.

- Période gagnée : 2 points.
- Période nulle : 1 point pour chaque équipe.
- Match gagné sur l'ensemble des deux périodes (somme des scores des 2 périodes) : 1 point. En cas de match nul sur l'ensemble des deux périodes, il n'y a pas de prolongation ou tirs au but : ce point n'est pas attribué.

4. GESTION DES EGALITES

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement se fera de la façon suivante:

a) Résultat du ou des matchs entre les équipes à égalité ; b) En cas d'égalité de points pour les matchs disputés entre les équipes à égalité, priorité sera donnée à l'équipe n'ayant perdu aucun match par moins 1 point (forfait) ; c) Dans le cas où la méthode précédente ne permettrait pas de départager les équipes à égalité, on soustraira les buts reçus des buts marqués par les équipes à égalité au cours de leurs rencontres mutuelles ; l'équipe ayant la plus grande différence positive sera classée d'abord, puis viendront ensuite, par ordre de différence décroissante, les autres équipes à égalité. (En cas de victoire par une série de tirs au but, le résultat final est réputé égal au résultat obtenu à la fin du temps réglementaire majoré d'un but) ; d) Si après cela il y avait toujours égalité, il y aurait lieu de prendre en considération : d'abord la différence de but générale, puis, éventuellement, le quotient général le plus élevé (buts marqués divisés par buts reçus) ; e) Au cas où les quotients donneraient l'infini, zéro ou une égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts sera classée d'abord, puis les autres équipes en fonction du nombre décroissant de buts marqués ; f) Si le départage n'a pu se faire avec les méthodes précédentes, il y aura lieu de prendre en compte les pénalités reçues par les équipes sur l'ensemble de la phase de compétition concernée. On comparera en premier lieu le « cumul temps » général des pénalités. Si cela n'aboutit pas, la comparaison se fera sur le « cumul temps » par nature de pénalités selon leur ordre décroissant de gravité.

Pour toutes ces méthodes, il ne sera tenu compte que des buts marqués "pour" ou "contre" uniquement au cours de la phase considérée.

PROGRAMME DES RENCONTRES

JOUR 1 – 29/03/2019

MATCHES	HORAIRE	EQUIPES		ARBITRES		TDM / Pénalités	Vidéo / Réseaux	Buvette
Match 1	10H30	HCMP / CHAMBERY	GRENOBLE			Cathy GROSSETETE Jérôme MOULIN Vincent PELTIER Mickaël PEREZ Céline DAVID	Guillaume BERGER Lola PEYRON	Michel TARABUSI
Match 2	11H45	SAINT GERVAIS	CHAMONIX					
Match 3	13H00	VILLARD DE LANS	GAP					
Match 4	14H15	CLERMONT	MONTPELLIER					
Match 5	15H30	HCMP / CHAMBERY	CHAMONIX					
Match 6	16H45	SAINT GERVAIS	GRENOBLE					
Match 7	18H00	MONTPELLIER	VILLARD DE LANS					
Match 8	19H15	GAP	CLERMONT					

JOUR 2 – 30/03/2019

MATCHES	HORAIRE	EQUIPES		ARBITRES		TDM / Pénalités	Vidéo / Réseaux	Buvette
Match 9	7H30	MONTPELLIER	HCMP / CHAMBERY			Cathy GROSSETETE Jérôme MOULIN Vincent PELTIER Mickaël PEREZ Céline DAVID	Guillaume BERGER Lola PEYRON	Michel TARABUSI
Match 10	8H45	GAP	SAINT GERVAIS					
Match 11	10H00	VILLARD DE LANS	CHAMONIX					
Match 12	11H15	CLERMONT	GRENOBLE					
Match 13	12H30	MONTPELLIER	SAINT GERVAIS					
Match 14	13H45	GAP	HCMP / CHAMBERY					
Match 15	15H00	VILLARD DE LANS	GRENOBLE					
Match 16	16H15	CLERMONT	CHAMONIX					
Match 17	17H30	HCMP / CHAMBERY	SAINT GERVAIS					
Match 18	18H45	GAP	MONTPELLIER					
Match 19	20H00	GRENOBLE	CHAMONIX					
Match 20	21H15	VILLARD DE LANS	CLERMONT					

JOUR 3 – 31/03/2019

MATCHES	HORAIRE	EQUIPES		ARBITRES		TDM / Pénalités	Vidéo / Réseaux	Buvette
Match 21	8H00	CHAMONIX	GAP			Cathy GROSSETETE Jérôme MOULIN Vincent PELTIER Mickaël PEREZ Céline DAVID	Guillaume BERGER Lola PEYRON	Michel TARABUSI
Match 22	9H15	GRENOBLE	MONTPELLIER					
Match 23	10H30	SAINT GERVAIS	VILLARD DE LANS					
Match 24	11H45	HCMP / CHAMBERY	CLERMONT					
Match 25	13H00	GRENOBLE	GAP					
Match 26	14H15	CHAMONIX	MONTPELLIER					
Match 27	15H30	HCMP / CHAMBERY	VILLARD DE LANS					
Match 28	16H45	SAINT GERVAIS	CLERMONT					

18H00 REMISE DES RECOMPENSES

ORGANISATION LOGISTIQUE

HEBERGEMENT

- HCMP/CHAMBERY, GRENOBLE, SAINT GERVAIS et les MEMBRES DES LIGUES sont hébergés à l'A+ / Grand Bec.

- CHAMONIX, VILLARD DE LANS, GAP, CLERMONT, MONTPELLIER et les ARBITRES sont hébergés à l'UCPA.

PROGRAMMATION DES REPAS A+ / Grand Bec

Horaire	Equipes ou Organisation			Volume global
JOUR 1				
18H45	HCMP / C.	GRENOBLE	SAINT GERVAIS	$x+x+x = ?$
JOUR 2				
6H00	Organisation	HCMP / C.		$x+x = ?$
7H00	SAINT GERVAIS			?
8H15	GRENOBLE			?
12H00	HCMP / C.			?
13H00	GRENOBLE			?
14H15	SAINT GERVAIS			?
18H15	GRENOBLE			?
19H30	HCMP / C.	SAINT GERVAIS		$x+x = ?$
JOUR 3				
6H30	Organisation			?
7H30	GRENOBLE			?
8H45	HCMP / C.	SAINT GERVAIS		$x+x = ?$
11H00	GRENOBLE			?
12H15	SAINT GERVAIS			?
13H30	HCMP / C.			?

PROGRAMMATION DES REPAS UCPA

Les 7 arbitres prendront leurs repas sur les horaires existants en fonction de leurs désignations
 → Ils ne sont pas comptabilisés dans les volumes ci-dessous.

Horaire	Equipes ou Organisation			Volume global
JOUR 1				
18H45	CHAMONIX			?
20H00	VILLARD	MONTPELLIER		$x+x = ?$
21H00	Organisation	GAP	CLERMONT	$x+x+x = ?$
JOUR 2				
6H00	Organisation	MONTPELLIER		$x+x = ?$
7H00	GAP			?
8H15	CHAMONIX	VILLARD	CLERMONT	$x+x+x = ?$
12H00	CHAMONIX	VILLARD	GAP	$x+x+x = ?$
13H00	CLERMONT			?
14H15	MONTPELLIER			?
18H15	CHAMONIX	VILLARD	CLERMONT	$x+x+x = ?$
20H30	GAP	MONTPELLIER		$x+x = ?$
JOUR 3				
6H30	Organisation	CHAMONIX	GAP	$x+x+x = ?$
7H30	MONTPELLIER			?
8H45	VILLARD	CLERMONT		$x+x = ?$
11H00	GAP			?
12H15	CHAMONIX	VILLARD	MONTPELLIER	$x+x+x = ?$
13H30	CLERMONT			?

LES NUMEROS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

UCPA

- Installation possible Vendredi à partir de 15H00.
- Amener trousse et serviettes de toilette.
- Benoît : 06.87.28.43.93.
- Carine : 06 18 95 32 20.
- Code de la porte à partir de 21H00 : 45 89 70.

A+ / LE GRAND BEC

- Installation possible dans les chambres à partir de 14H00.
- Amener trousse de toilette.
- Marie Cécile : 04 79 08 71 10.
- Récupérer les clés auprès de Guillaume BERGER à la table de marque.

ZONE ET LIGUES

- ADMINISTRATIF ET FINANCIER : Guillaume BERGER : 06 07 65 32 55.
- SPORTIF et ORGANISATION : Lionel CHARRIER : 06 32 67 04 56.
- TABLE DE MARQUE ET ARBITRAGE : Jérôme MOULIN 07 85 19 91 33.

MEDICAL SUR PRALOGNAN

- Docteur MAIGNE : 06 09 35 28 92 et 04 79 08 72 04.
- Docteur FRANCOZ : 06 07 18 41 96 et 04 79 08 75 61.
- Pharmacie de garde : 32 37.